



## Appel à candidature 2023

### Prix Innovation Positive Food

Contact pour l'envoi des dossiers : [contact@institutforapositivefood.org](mailto:contact@institutforapositivefood.org)

L'Institut for A Positive Food (association loi 1901) propose et défend une vision positive de l'alimentation saine et durable, alliant plaisir et santé, convivialité et responsabilité. En ligne avec les recommandations officielles, il s'agit d'une alimentation diversifiée et équilibrée, accessible au plus grand nombre, donnant une place privilégiée aux aliments bruts, traditionnels et peu transformés et s'inscrivant dans la culture et les pratiques alimentaires locales.

En attribuant le prix Innovation Positive Food, l'institut souhaite **stimuler et développer des projets et actions en phase avec [les principes de la charte Positive Food](#)**.

Le prix a pour objectif de solliciter et sélectionner des innovations dans le domaine de la transition alimentaire en phase avec la vision que l'Institut défend de l'alimentation.

#### Conditions générales

Ce prix de l'innovation est ouvert à toutes les startups, TPE et associations françaises existantes (sans conflit d'intérêt avec l'institut et les structures associées) qui sont prêtes à participer à cette démarche collective dans une vision d'intérêt général.

Jusqu'à 2 prix de 20 K€ seront attribués sur 2023 pour le soutien de deux projets. Les innovations sélectionnées devront se situer dans l'esprit de stimulation et de développement répondant aux objectifs de l'Institut, c'est-à-dire faire évoluer positivement l'offre et la consommation alimentaires.

#### Critères d'éligibilité

Le projet s'inscrit dans les thématiques couvertes par l'appel à projet :

- Le projet est porté par une jeune entreprise ou association déjà créé avec un numéro KBis ;
- Le projet porte un impact positif sur la durabilité de l'alimentation via une démarche innovante ;
- Le dossier de candidature est complet ;
- Une structure ne peut déposer qu'une seule candidature pour un seul projet ;
- La jeune entreprise ou l'association s'engage à adhérer à la vision d'intérêt général portée par l'Institut.

### Documents obligatoires à joindre au dossier

- ⇒ KBIS et Copie des statuts de la structure datés et signés
- ⇒ Extrait de l'enregistrement au Journal Officiel
- ⇒ Budget prévisionnel détaillé de la structure pour 2023-2024
- ⇒ Budget prévisionnel détaillé et cadre logique du projet (maturité de réflexion sur le projet proposée)
- ⇒ Composition de l'équipe salariée faisant apparaître le nombre d'ETP et leurs fonctions.
- ⇒ Dernier rapport d'activité et rapport financier datant de moins de deux ans
- ⇒ Logo de la structure

### Thématiques couvertes par l'appel à projet

**L'innovation soumise à candidature devra contribuer à faciliter la réalisation d'une alimentation plus saine et peu impactante sur l'environnement, en accord avec le goût et le budget des consommateurs, via :**

- Voies de production et de commercialisation d'aliments peu transformés
- Stratégie(s) et technique(s) d'information et d'accompagnement du consommateur notamment pour aider à repenser et reformuler son alimentation (achat et consommation) en intégrant des aspects pratiques du quotidien

### Comment sont sélectionnés les projets ?

#### Critères de sélection

- Caractère innovant et original du projet
- Conformité aux thématiques à couvrir (cf ci-dessus)
- Faisabilité (technique, budgétaire, ...)
- Transférabilité de la solution
- Temps de mise en place

### Démarche pour candidater

Dans sa candidature, la startup/TPE ou association doit indiquer :

- ⇒ Les informations sur le porteur de projet (identité/coordonnées, actionnariat, ...).
- ⇒ Contexte / problématique : présentez les éléments qui vous ont amené à développer votre offre.
- ⇒ Présentation produit/service/offre : Quelle est la proposition de valeur ? (*Analyse contexte et problématique et solution proposée, indicateurs de performance et de mesure d'impact*).
- ⇒ Quelles sont les tendances du marché cible ? Qui sont les clients et comment l'offre répond-elle à leurs besoins actuellement ? Qui sont les concurrents ? Comment l'offre répond de manière différente et innovante à la problématique adressée ?
- ⇒ Quels sont les retours marchés sur le produit / service ?
- ⇒ Accompagnement : avez-vous été ou êtes-vous accompagné par une structure ?

## Phases de sélection

Le Jury de sélection et le conseil d'administration de l'Institut prennent connaissance des dossiers soumis par les candidats. En cas de besoin d'informations complémentaires, les candidats seront contactés et les informations ajoutées aux dossiers concernés.

Le Jury de sélection et le conseil d'administration s'engagent à conserver confidentiel l'ensemble des informations, schémas, documents ou échanges oraux, qui seront remis ou intervenus pendant le processus de pré-sélection et de sélection des candidats.

Le comité scientifique de l'Institut fera office de Jury et choisira la startup/TPE ou association.

Le jury présélectionnera les projets à plus fort potentiel (maximum 3) qui seront ensuite auditionnés par le conseil scientifique avec un membre du conseil d'administration.

Le conseil scientifique classera les projets pour validation finale selon le nombre de prix attribués.

L'ensemble de ces étapes seront réalisées à huit clos, et les informations soumises à la confidentialité de l'ensemble des participants.

**Les dossiers complets, incluant l'ensemble des éléments ci-dessus, sont à envoyer par mail et au format pdf à [contact@institutforapositivefood.org](mailto:contact@institutforapositivefood.org) avec en objet : **Candidature Prix Innovation Positive Food** au plus tard le 31/10/2023.**

Pour toute question ou complément d'information, contactez [contact@institutforapositivefood.org](mailto:contact@institutforapositivefood.org)

## Planning :

